

Délibération n°

D_2023_05_24_44

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Absents : 5
- Pouvoirs : 3
- Suffrages exprimés :
 - * pour : 17
 - * contre : 0
 - * abstention : 0

Date de la convocation :
17 mai 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MAIRIE DE SALES

Séance du 24 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 24 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de SALES s'est réuni en session publique ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Yohann TRANCHANT, Maire.

Titulaires présents : M. Yohann TRANCHANT, Maire, Mmes et MM., Roger CHARVIER, Catherine RABASSO, Jean-Luc FALGUERE, Christine MEDIAVILLA, Alexandre GEORGES, adjoints, Mmes et MM. Genevieve BOUCHET, Sylvain BISTON, Viviane RABATEL, Hugues ALLARD, Samuel COTTEREAU, Marlène JACQUET, Mélanie CONSCIENCE, Remy BERTHOD-ONFROY, Conseillers Municipaux

Absents ayant donné procuration : Mme Valérie ROLLIER à Mme Catherine RABASSO, M. Guillaume MAGNIN à M. Yohann TRANCHANT, Mme Estelle MARCHAIS à M. Remy BERTHOD-ONFROY

Absents excusés : Mme Fabienne BROISSAND – M. Serge RAVOIRE

Secrétaire de séance : Mme Genevieve BOUCHET

OBJET – MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES

Rapporteur : Mme Christine MEDIAVILLA, adjointe en charge de la vie scolaire, périscolaire, familiale et sociale.

Le règlement intérieur pour la restauration scolaire et la garderie doit être actualisé pour être au plus proche du fonctionnement des services municipaux.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'éducation et notamment l'article L212-4

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le règlement intérieur des services périscolaires,

CONSIDERANT la nécessité de faire évoluer les tarifs pour les adapter à l'évolution des coûts du service cantine et garderie,

AYANT entendu, Mme Christine MEDIAVILLA, maire adjointe de la vie scolaire, présentant le règlement des services périscolaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications du règlement intérieur des services périscolaires telles qu'elles ont été présentées – règlement joint à la présente délibération,
- **APPROUVE** les tarifs des services périscolaires tels que présentés dans le règlement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents liés à cette affaire,
- **PRECISE** que ce règlement est applicable à compter de la rentrée scolaire 2023-2024.

Ainsi fait à Sâles, les jours, mois et an susdits.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Sales, le 26/05/2023

Le Maire,

M. Yohann TRANCHANT

La Secrétaire de séance

Mme Geneviève BOUCHET

Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 01/06/2023

Et de la publication le : 01/06/2023